

## **Catégorie C : c'est parti !**

Le mardi 21 mai a eu lieu la première réunion sur la revalorisation de la grille de la catégorie C, conformément au document de méthode élaboré précédemment.

Nathalie Colin, directrice adjointe du Cabinet de Marylise Lebranchu, a débuté la réunion par une information : le Premier Ministre a adressé la lettre confiant une mission sur l'architecture statutaire et la gestion des agents publics à Bernard Pêcheur, président de la section de l'Administration du Conseil d'État. Celui-ci devra remettre son rapport final le 20 octobre prochain.

La réunion du 21 mai ne portait absolument pas sur une refonte de la grille mais bien sur des mesures d'urgence visant à limiter les impacts des prochaines augmentations du Smic. La première proposition du gouvernement proposait le maintien de l'architecture en quatre grades, ne modifiait pas les durées de carrière, proposait de relever les indices de début de grades sans toucher aux indices sommitaux, introduisait l'idée d'une revalorisation indiciaire en deux temps. Par ailleurs, ces propositions étaient assorties d'une simplification statutaire fusionnant les corps ministériels dans des Cigem (cette dernière proposition ne visant que le versant État), idée qui, par définition, ne peut concerner que les agents du versant État.

Les organisations syndicales ont été unanimes sur deux points : les propositions du Gouvernement sont décevantes, et les attentes sont fortes sur la réduction du nombre de grades. La CFDT Fonctions publiques (cf. déclaration ci-dessous) a également insisté sur la nécessité de s'attacher rapidement à redonner de l'amplitude aux déroulements de carrières, ce qui implique de relever les indices sommitaux.

En réponse, Nathalie Colin a confirmé que cette réunion pourrait servir de base à une négociation. Si nécessaire, des rencontres bilatérales sont envisageables et, si nécessaire, une réunion plénière supplémentaire sera organisée. Elle a rappelé que la réforme proposée a un coût supérieur à celui d'une simple transposition de l'évolution du smic. Des informations statistiques complémentaires seront adressées dans les prochaines semaines aux organisations syndicales ainsi qu'une nouvelle proposition du Gouvernement sur la grille de la catégorie C.

### **Déclaration de la Cfdt Fonctions publiques**

*La CFDT a pris connaissance du document qui sert de base au début de la négociation qui nous occupe aujourd'hui.*

*D'emblée, nous nous devons de dire toute notre déception devant le manque d'envergure de vos propositions ! Si la CFDT partage l'idée qu'il ne s'agit pas ici de faire la négociation sur l'architecture statutaire, il conviendrait tout de même de se donner les moyens d'aboutir à*

*des propositions qui ne déconsidèrent pas notre engagement dans le dialogue social que le gouvernement entend mener.*

*Comment faire croire aux agents que les mesures d'urgence proposées auraient pour objectif de revaloriser les déroulements de carrière quand on ne touche pas aux indices terminaux ??  
Quand on maintient une carrière en quatre grades, avec deux niveaux de recrutement différenciés par un seul point d'indice ?? Comment faire croire aux agents que la simplification statutaire proposée et à laquelle la CFDT n'est pas opposée, améliorera leur quotidien ??*

*Alors, aujourd'hui, la CFDT vous rappelle encore une fois ses deux principales revendications dans le cadre des mesures d'urgence à prendre pour les agents de catégorie C :*

- Améliorer le déroulement de carrière en le simplifiant : pour cela, il convient de proposer une grille en trois grades, tout en maintenant deux niveaux de recrutement valorisant la qualification ;*
- Restaurer une progression tout au long de la carrière, ce qui exige un effort marqué sur les amplitudes de carrières ;*

*Sur l'anticipation des revalorisations du Smic, la CFDT demande l'ouverture d'une réflexion sur la mise en place d'un dispositif de sauvegarde qui permettrait surtout d'anticiper les conséquences des revalorisations du Smic sur l'ensemble de la grille.*

*Sur des mesures en deux temps : la CFDT ne s'y est jamais opposée, à condition que les engagements soient fermes et que leur effet soit à la hauteur des attentes légitimes des agents.*

*Sur la nécessaire revalorisation de la grille de la catégorie B, il est indispensable qu'elle se fasse avec l'ambition de (re-)valoriser les diplômes et qualifications d'agents dont on sait qu'ils se sentent, à juste titre, trop souvent oubliés des discussions depuis plus de vingt ans maintenant.*